

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Sélection d'un Cabinet pour l'étude d'impact socioéconomique de l'exonération de la TVA et des droits de douane sur les intrants agricoles et les matériels et équipements de production de l'énergie solaire

Depuis des années, le Bénin s'est doté de plusieurs plans stratégiques de relance du secteur agricole, dont les récents sont le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) 2017-2021. Ils visent à transformer l'agriculture pour en faire un secteur agro-industriel compétitif et concourant à l'inclusion, qui puisse créer des richesses, améliorer les conditions de vie et sécuriser l'environnement. Ces dernières années, un accroissement remarquable de la production des cultures vivrières et cotonnières est réalisé. Ces exploits sont à l'actif du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui accorde une attention particulière aux réformes agricoles.

En dehors de la défiscalisation du secteur agricole, la loi de finances pour la gestion 2013 a institué l'exonération totale des droits et taxes de douane et de la TVA pour l'importation, la production ou la vente des intrants agricoles, instruments et appareils phytosanitaires. Cette mesure représente une subvention que l'Etat accorde au secteur agricole. Elle profite aux entreprises dûment agréées qui produisent, importent et commercialisent les intrants agricoles et appareils phytosanitaires dans le cadre des campagnes cotonnières. Elle concerne également toutes les personnes physiques ou morales importatrices d'intrants agricoles, semences, instruments et appareils phytosanitaires non liés au coton.

Le Gouvernement béninois, toujours dans le souci d'améliorer et de garantir l'accès d'un plus grand nombre à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables, a introduit dans la Loi de finances gestion 2020 l'exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et de Droits de douane, les matériels et équipements de production de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) ainsi que les accessoires d'installation à l'exclusion des onduleurs, importés ou acquis en République du Bénin. Ces dispositions s'appliquent aux panneaux solaires et autres équipements auxiliaires indispensables à l'installation tels que les lampes, les fils électriques et surtout les batteries qui représentent environ 30% du coût des projets d'électrification solaire

Il a aussi été retenu qu'au bout d'un an de mise en œuvre de la mesure, une évaluation de l'impact socio-économique soit faite en vue d'apprécier à travers une analyse coûts-bénéfice ladite mesure d'exonération aussi bien pour le compte de la Loi de finances 2020 que pour celles antérieures. Toute chose qui permettra de réguler ou de réorienter la mesure du Gouvernement.

A cet effet, le présent avis d'appel est lancé pour recruter un Cabinet dont les services vont permettre d'atteindre les résultats attendus.

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes les structures remplissant les conditions énumérées dans le Dossier d'Appel d'Offres. Les prestataires intéressés peuvent obtenir le dossier de manifestation d'intérêt en envoyant une demande à l'adresse dao-benin@giz.de avec en objet « **Dossier N°83389012– recrutement d'un Cabinet pour l'étude de l'impact socioéconomique de l'exonération de la TVA et des droits de douane sur les intrants agricoles et les matériels et équipements de production de l'énergie solaire** ».

Les offres rédigées en langue française et présentées en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies, marqués comme tel) et conditionnées sous plis fermé portant à l'exclusion de toute autre la mention « Dossier N°83389012– recrutement d'un Cabinet pour l'étude de l'impact socioéconomique de l'exonération de la TVA et des droits de douane sur les intrants agricoles et les matériels et équipements de production de l'énergie solaire, *A n'ouvrir qu'en séance* » sont attendues **au plus tard le lundi 13/09/2021 à 16 heures 00 minutes au Bureau GIZ à Cotonou** sis à la zone résidentielle derrière la pharmacie Camp Guézo, dans le prolongement du Maquis La Résidence, Tél (229) 21 31 01 67 / 21 31 03 95.